

**REUNION
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

COMPTE-RENDU

**DE LA SEANCE DU VENDREDI 24 JUNI 2022
A 20 heures 45 EN MAIRIE DE TILLY
Convocation 15 juin 2022**

SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR PATRICK JOURDAIN, MAIRE

ETAIENT PRESENTS

M. Patrick JOURDAIN, Maire,
M Maurice GARSULT, 2^{ème} Adjoint,
Mme Céline DUPONT,
Mme Solange VIORNAY,
M. Simon LATRECHE,
Mme Françoise POUCHUCQ,
M. Christian PETITPAS,
M. François VIROT,
Mme Marie-Christine EMINIAN,
M. Michel GALMEL,
M. Sébastien BOITTE,

ABSENTS EXCUSES

M. Robert SLOVES, 1^{ère} Adjoint,
Mme Anne-Marie CHEVALIER,
M. Nicolas AUMONIER,
M. Richard LETORT,

Soit 15 membres en exercice

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme Françoise POUCHUCQ en qualité de Secrétaire de séance.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal, n'ayant pas de remarques bloquantes, approuve le précédent compte rendu

2) DEMANDE SUBVENTION APEER :

Monsieur le Maire fait part de la demande de l'APEER d'une demande de subvention dans le cadre de son activité « Castel Art » de juin. Dans la mesure où la commune verserait une subvention, le département accorderait de son côté une aide financière. Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité décide d'accorder une subvention de 200€ .

3) PASSAGE A LA COMPTABILITE M57 : Décision du Conseil.

Monsieur le Maire informe son Conseil municipal : Le référentiel M57 a vocation à devenir la norme pour toutes les collectivités à compter du 01/01/2024, en remplacement de l'actuelle M14. Ce référentiel impose l'adoption d'un règlement budgétaire et financier par la commune. Il offre aux collectivités qui l'adoptent des règles assouplies en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues. De plus, les états financiers établis en M57 apportent une information financière enrichie, et la vision patrimoniale de la collectivité est améliorée. Ainsi :

. en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;

. en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;

. en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections. Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Le Conseil municipal, sur le rapport de M. le Maire,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Considérant que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la commune, Séance du 24/06/2022

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité décide

d'autoriser le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune de TILLY

d'adopter la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023

d'adopter le référentiel simplifié compte tenu de la taille de la commune (< 3500 hab.)

d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

INFORMATIONS AU CONSEIL

Comme à chaque Conseil, le Conseil est informé des événements de la période :

EXERCICE D'ALERTE NOVEMBRE 2021:

Le Conseil municipal est informé de la tenue d'un exercice grandeur nature provoqué par la préfecture dans le cadre du PPRT ARIANE GROUPE en novembre 2022.

La commune sous couvert de M. Robert SLOVES termine la rédaction du Plan communal de sauvegarde qui sera présenté au prochain conseil.

Le Conseil municipal prend bonne note de cet exercice.

PERISCOLAIRE :

Dans le cadre de la mise en place du quotient familial, un espace famille sera ouvert courant juillet pour permettre aux parents d'inscrire les enfants à la cantine ainsi qu'à la garderie.

LA FIBRE :

Eure Normandie Numérique a informé Monsieur le Maire que les travaux du déploiement de la fibre sont terminés sauf quartier de Saulseuse en attente de l'enfouissement des réseaux (retardé par un projet fermier annulé)

Six fournisseurs d'accès internet sont prêts dès le 27 juillet pour la commercialisation.

Quatre sont encore dans l'attente (orange, bouygues, free et sfr) qui ne semblent pas se précipiter dans le créneau,

Toutes les informations sur la fibre seront mises à disposition sur le site internet de la commune :

« tilly-eure.fr »

SNA :

Dans le cadre de la formation, un rappel des mesures à prendre par le Maire a été transmis par un médecin psychiatre devant la nécessité de protéger un administré et sa famille.

REMERCIEMENTS AU CONSEIL :

Il est donné lecture d'un courrier de remerciements de la part des anciens combattants de l'ex canton d'écos,

QUESTIONS DIVERSES :

Devenir de notre agent d'entretien :

Le contrat de notre employé communal a été reconduit jusqu'en avril 2023. Une évaluation de son activité sera réalisée par le Conseil en février 2023 afin de pérenniser ou non son activité.

Suite demande du Conseil :

Il est donné lecture d'un document sur le rappel de bon voisinage et de civisme.

C'est un tract qui se veut répondre aux questions qui nous sont souvent posées, il sera distribué courant juillet.

Le Conseil n'ayant pas de question et l'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 22 h 10.

La prochaine séance ordinaire est prévue deuxième quinzaine de septembre.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée et lui souhaite un bel été.